

Fiche 3 Références professionnelles et gestion des listes d'attente		
Direction responsable DIRECTION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES AINÉS ET LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE	Émis	2021-04-22
Expéditeur Nathalie Beaupré	Entrée en vigueur	2021-04-22
Destinataires Tout le personnel du CISSMO – Hébergement - réadaptation	Révisé	2024-04-30

1. Énoncé

- Bonne gestion de la liste d'attente et des références aux professionnels
- Énoncé qui concerne aussi les unités des lits de soins post-aigus, URFI DP et la clientèle COVID+

2. Objectifs

- Assurer une prise en charge rapide par les professionnels afin de réévaluer les capacités et entreprendre un plan de traitement qui prévient et traite le déconditionnement, favorise le maintien ou la récupération des capacités fonctionnelles

3. Instructions

- Référer rapidement au professionnel concerné lorsqu'on note tout changement dans l'état de l'usager

4. Intervenants concernés : rôles et responsabilités

Infirmière

- Identifier le degré d'autonomie, la capacité de l'usager et les indiquer dans les plans de travail
- S'assurer du respect du plan de travail par tout le personnel soignant
- Surveiller et réévaluer de façon concomitante les capacités de l'usager
- Mettre en place des moyens pour compenser les incapacités et favoriser l'autonomie
- En présence d'indice de détérioration des capacités fonctionnelles, compléter rapidement une référence au professionnel concerné (physiothérapeute, technologue en physiothérapie, ergothérapeute, nutritionniste, travailleur social, psychoéducateur, technicien en éducation spécialisée, kinésiologue)
- Envoyer la référence par courriel à : « [Services professionnels SHAPPA](#) » avec copie conforme au professionnel concerné

Infirmière auxiliaire

- Contribuer au suivi et à l'évaluation des capacités de l'utilisateur
- Contribuer à mettre en place les moyens de compensation des incapacités
- Contribuer à mettre les plans de travail à jour
- Informer l'infirmière de ses observations si changement observé dans l'état de l'utilisateur

Préposé aux bénéficiaires

- Suivre son plan de travail
- Surveiller les capacités de l'utilisateur
- Appliquer les moyens de compensation des incapacités tout en favorisant l'autonomie
- Informer l'infirmière de ses observations en cas de changement de l'état de l'utilisateur

Professionnel

- Prendre en charge rapidement les requêtes selon la priorisation établie
- Évaluer / réévaluer les capacités de l'utilisateur référé
- Établir un plan de traitement disciplinaire qui préviendra ou traitera le déconditionnement, favorisera le maintien ou la récupération des capacités fonctionnelles
- Ajouter les nouvelles problématiques ou besoins au plan d'intervention interdisciplinaire
- Soutenir le personnel dans l'application d'interventions concrètes
- Proposer si requis des installations matérielles qui permettent une plus grande autonomie

Spécialiste en activités cliniques

- Traiter rapidement les références reçues par courriel
- Inscrire les références sur la liste d'attente
- Enregistrer les références dans les dossiers des demandes en attente
- Mettre à jour la liste d'attente de façon quotidienne

5. Documents de référence

Formulaires

- Document de référence 1 : [CLI-60441 Reference aux services psychoéducatifs](#)
- Document de référence 2 : [CLI-60442 Reference aux services psychosociaux](#)
- Document de référence 3 : [CLI-60443 Reference en nutrition](#)
- Document de référence 4 : [CLI-60444 Reference aux services de physiothérapie - ergothérapie](#)
- Document de référence 5 : [CLI-60224 Demande de service physiothérapie](#)
- Document de référence 6 : [CLI-60660 Demande de services kinésiologie](#)

Critères de priorisation

- Document de référence 7 : [Critères de priorisation Kinésiologie en CHSLD](#)
- Document de référence 8 : [Critères de priorisation Nutrition en CHSLD](#)
- Document de référence 9 : [Critères de priorisation Services psychoéducatifs en CHSLD](#)
- Document de référence 10 : [Critères de priorisation Services psychosociaux en CHSLD](#)

- Document de référence 11 : [Critères de priorisation Physiothérapie en CHSLD](#)
- Document de référence 12 : [Critères de priorisation Ergothérapie en CHSLD](#)

Instructions

- Document de référence 13 : [PRC-DSHAPPA-001 Instructions pour les références professionnelles et la gestion des listes d'attente](#)
- Document de référence 14 : [Instructions pour les références professionnelles et la gestion des listes d'attente en CHSLD](#)

Liste d'attente

- Document de référence 15 : [Listes d'attente des services professionnels](#)